

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

139X21

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un dispositif d'aide pour soutenir les projets en faveur du numérique. Outre le soutien à la promotion du numérique dans les établissements primaires, ce dispositif subventionne les dépenses d'investissement des communes en matière de développement des réseaux câblés, fibrés assurant la couverture numérique, la création de plateformes/serveurs de partage de données d'information et de services, ou encore le développement de web applications à l'attention des administrés. Le taux de subvention est de 20% à 60% du montant hors taxes des investissements dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 € HT/an.

Ainsi, diverses opérations numériques de la commune sont subventionnables dans le cadre de ce dispositif départemental.

Tout d'abord, ces opérations comprennent la création et l'installation d'une application mobile de la Ville des Pennes-Mirabeau à destination des administrés. Cette application a vocation à communiquer en outre l'actualité de la commune, son agenda, les numéros et liens utiles. Parmi ces diverses opérations numériques, il y a deux projets relatifs à l'extension du réseau fibré, l'un à destination du service logistique et du CCFF et l'autre sur le site du Moulin des Pennes-Mirabeau. Enfin, la dernière opération consiste en le déménagement et le raccordement au réseau hertzien d'un mât d'antenne triangulaire localisé à la Police Municipale.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)
Diverses opérations numériques : <ul style="list-style-type: none">- Création et mise en place d'une application mobile de la Ville des Pennes-Mirabeau ;- Extension du réseau fibré et déploiement du réseau cuivré à destination du service logistique et du CCFF ;- Extension du réseau fibré du Moulin des Pennes-Mirabeau ;- Déménagement et érection d'un mât d'antenne sur le site de la Police Municipale et raccordement au réseau hertzien.	60 000 €	36 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 60%.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI